



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
24 juin 2013
Français
Original: anglais

Conseil du commerce et du développement
Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme
Soixante-cinquième session
Genève, 2-4 septembre 2013
Point 3 de l'ordre du jour provisoire

Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement

Rapport du Secrétaire général de la CNUCED

Résumé

En 2012, les dépenses totales correspondant aux activités de coopération technique de la CNUCED sont restées stables avec un montant 36,3 millions de dollars, ce qui montre que le troisième grand domaine d'action de la CNUCED conserve un rôle primordial. Les contributions aux fonds d'affectation spéciale ont atteint 32,8 millions de dollars, montant plus faible qu'en 2011, du fait principalement que le financement national du programme du Système de gestion et d'analyse de la dette (SYGADE) a diminué. Le programme du Système douanier automatisé (SYDONIA) reste la première activité d'assistance technique de la CNUCED, suivi du programme SYGADE. Les deux programmes ont représenté près de 57 % de l'ensemble des dépenses de coopération technique de la CNUCED et jusqu'à 60 % des contributions totales en 2012. De ce fait, les variations dans les dépenses et les contributions concernant les deux programmes ont eu une incidence significative sur les statistiques globales relatives à la coopération technique annuelle. Les contributions de pays en développement ont continué d'augmenter, représentant 42,7 % du total, pour un montant de 14,5 millions de dollars, mais ces contributions sont allées en grande partie au financement de projets SYDONIA et SYGADE dans les pays mêmes qui les avaient versées. Les contributions de pays développés, d'un montant de 9,7 millions de dollars, ont baissé d'environ 35 % par rapport à 2011 et ont représenté 30 % des contributions totales. Pour la première fois, les projets de pays ont représenté la plus grande partie des dépenses de projets, soit 48 %, suivis des projets interrégionaux (39 %) et des projets régionaux (13 %). La part des dépenses totales allouée aux pays les moins avancés (PMA), soit 42 %, a continué d'augmenter, selon une tendance installée maintenant depuis dix ans. L'action visant à renforcer l'impact et l'efficacité de l'assistance de la CNUCED s'est poursuivie. Les méthodes de gestion axée sur les résultats ont été renforcées en 2012 et une stratégie de mobilisation de fonds a été présentée aux États membres. La participation de la CNUCED à l'action menée pour soutenir la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies a continué de s'amplifier. La coordination interinstitutions est une condition d'accès à un certain nombre de mécanismes de financement (notamment les fonds d'affectation spéciale

multidonateurs et les fonds «Unis dans l'action») aux échelons national et régional. La CNUCED cherche à développer sa coordination avec d'autres organismes, en particulier dans le cadre du Groupe interinstitutions sur le commerce et les activités productives, qui est le mécanisme le plus efficace à cet égard. Le Groupe interinstitutions agit au moyen d'initiatives communes dans plus de 30 pays, notamment ceux qui adoptent volontairement la stratégie «Unis dans l'action» pour élaborer un nouveau cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD).

Introduction

1. Le présent rapport a pour objet d'aider le Conseil du commerce et du développement à procéder à son examen annuel des activités de coopération technique de la CNUCED.
2. Il sera aussi présenté au Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme pour son examen des activités de coopération technique de la CNUCED, en application du paragraphe 220 de l'Accord d'Accra et des décisions du Conseil du commerce et du développement 495 (LV) de septembre 2008, 498 (LVI) de septembre 2009, 504 (LVII) de septembre 2010, 510 (LVIII) de septembre 2011 et 515 (LIX) de septembre 2012, respectivement. Dans ces décisions, le Conseil recommande une interaction plus structurée entre le secrétariat, les bénéficiaires potentiels et les donateurs, dans le cadre du Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme, qui est le principal mécanisme de consultation entre les États membres sur toutes les questions concernant la coopération technique. Le Groupe de travail s'acquitte de cette tâche conformément au mandat qui lui a été fixé: examiner les activités d'assistance technique de la CNUCED en vue, notamment, d'en améliorer l'efficacité, de renforcer la transparence, de partager les expériences réussies et d'aller à la rencontre des destinataires potentiels.
3. Comme chaque année depuis 2007, la portée et l'orientation des activités de coopération de la CNUCED ont continué d'être influencées, en 2012, par une stratégie à deux niveaux. Les services suivants ont été fournis:
 - a) Services d'assistance technique aux pays et aux régions bénéficiaires par le biais de fonds d'affectation spéciale interrégionaux, régionaux et de pays auxquels contribuent des donateurs;
 - b) Services d'appui aux pays, dans le cadre de la réforme du système des Nations Unies et de la stratégie «Unis dans l'action».
4. Au sein du Groupe des Nations Unies pour le développement, la CNUCED a continué de promouvoir la nécessité d'associer efficacement les institutions non résidentes aux projets d'assistance de l'ONU au niveau des pays, et d'insister davantage sur l'assistance de l'ONU dans le domaine commercial et les domaines connexes.

I. Sources de financement de la coopération technique de la CNUCED

5. Les activités de coopération technique de la CNUCED sont financées par les trois sources principales suivantes:
 - a) Financement bilatéral émanant des gouvernements, du système des Nations Unies et d'autres organisations internationales, de la Commission européenne et de donateurs publics et privés;
 - b) Programme ordinaire de coopération technique de l'ONU;
 - c) Fonds «Une ONU» et autres fonds d'affectation spéciale multidonateurs.

A. Financement bilatéral

6. De manière générale, les contributions volontaires globales restent imprévisibles, sont affectées à des activités spécifiques et sont sujettes à des variations importantes d'une année sur l'autre (voir tableau 1 et graphique 1). En 2012, le total des contributions volontaires des gouvernements, des donateurs multilatéraux, des organisations non gouvernementales, du secteur des entreprises et des fondations s'est élevé à 32,8 millions de dollars, soit une diminution de 26 % par rapport à l'année précédente s'expliquant principalement par une diminution du financement national du programme SYGADE et les difficultés financières sérieuses qui touchent les principaux donateurs. Le programme SYDONIA reste la première activité d'assistance technique de la CNUCED, suivi du programme SYGADE. Les deux programmes ont représenté 57 % des dépenses totales de coopération technique de la CNUCED. C'est pourquoi les variations des dépenses et des contributions des deux programmes ont eu une incidence significative sur les statistiques globales relatives à la coopération technique annuelle.

Tableau 1

Contributions aux fonds d'affectation spéciale, 2009-2012

(En milliers de dollars)

	2009	2010	2011	2012
Pays développés ^a	13 658	13 883	14 447	9 750
Pays en développement et pays en transition ^b	9 967	9 453	15 163	14 017
Commission européenne	2 596	3 628	6 591	3 105
Système des Nations Unies et autres organisations internationales ^c	2 856	3 150	6 573	5 277
Secteurs privé et public	781	624	1 604	660
Total	29 858	30 739	44 377	32 808

Note: Contributions aux fonds d'affectation spéciale de la CNUCED, 2009-2010; non compris les contributions de tiers au titre de la participation aux coûts reçues par l'intermédiaire du PNUD.

^a Non compris les contributions au Programme des experts associés.

^b La plupart de ces contributions sont autofinancées, concernent des activités dans le pays même et sont financées au moyen de prêts ou de dons d'institutions financières internationales.

^c Détails au tableau 10 de l'annexe statistique (TD/B/WP/253/Add.2).

7. Les contributions des pays développés se sont élevées en 2012 à 9,7 millions de dollars, soit environ 35 % de moins qu'en 2011, leur part dans les contributions totales diminuant de 32 % en 2011 à environ 30 % en 2012. Un certain nombre de donateurs traditionnels ont réduit leurs contributions – cessant même, dans certains cas, de verser des contributions – en 2012 par rapport à 2011; la diminution générale des budgets d'aide publique au développement en est la principale raison. Les 10 pays développés qui ont le plus contribué aux fonds d'affectation spéciale de la CNUCED pendant la période de quatre ans allant de 2009 à 2012, selon le montant des contributions cumulées, sont la Norvège, la Suisse, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la Suède, la Finlande, l'Allemagne, le Luxembourg, les Pays-Bas, le Canada et l'Espagne (voir TD/B/WP/253/Add.2, tableau 10). Les contributions des donateurs servent surtout à financer des projets d'assistance interrégionaux dans les domaines suivants: gestion de la dette (SYGADE), projets régionaux et nationaux SYDONIA, renforcement des capacités concernant l'investissement, tendances et questions liées à l'investissement étranger direct, système de réglementation électronique, politique de la concurrence, aide aux négociations et à la diplomatie commerciales, soutien concernant l'Accord sur les aspects des droits de

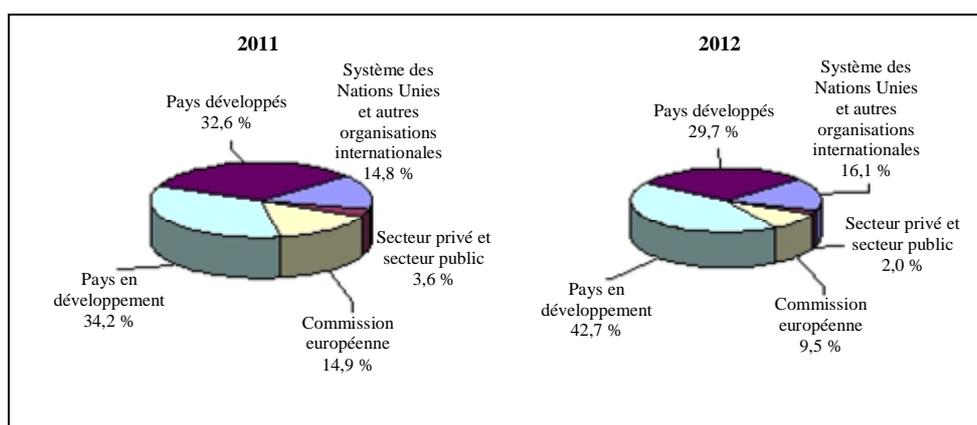
propriété intellectuelle qui touchent au commerce, Institut virtuel, et politiques relatives aux technologies de l'information et de la communication (TIC) au service du développement.

8. En 2012, les pays en développement ont été à l'origine de la partie la plus importante (42,7 % du total) des contributions aux fonds d'affectation spéciale de la CNUCED, correspondant à un montant de 14,5 millions de dollars. Presque toutes les contributions de ces pays sont affectées à des activités pour le pays même et sont financées par des prêts ou des dons d'institutions financières internationales, principalement pour exécuter les programmes SYDONIA et SYGADE. Ces deux programmes ont représenté à eux seuls plus de 60 % des contributions totales de coopération technique de la CNUCED en 2012. De ce fait, les variations dans les dépenses et les contributions concernant les deux programmes ont eu une incidence significative sur les statistiques globales relatives à la coopération technique annuelle. Dans l'ensemble, le montant moyen des contributions au titre des projets SYDONIA et SYGADE est supérieur à celui des autres projets réalisés par la CNUCED. Un bon exemple est celui de la contribution d'un montant de 3,6 millions de dollars en faveur d'un projet SYGADE autofinancé aux Philippines en 2011 qui a contribué à l'accroissement exceptionnel des contributions provenant de pays en développement entre 2010 et 2011.

Graphique 1

Contributions aux fonds d'affectation spéciale par source, 2011-2012

(En pourcentage du total)



9. Parmi les donateurs multilatéraux, la Commission européenne est restée le contributeur le plus important aux activités opérationnelles de la CNUCED. En 2012, elle a versé 3,1 million de dollars, soit 9,5 % des contributions totales aux fonds d'affectation spéciale. Ce montant correspond à une diminution d'environ 50 % par rapport à 2011 et retrouve ainsi son niveau de 2010. En 2012, la Commission européenne a versé des contributions pour les activités suivantes: un projet interrégional sur la gestion de la dette, un projet interrégional d'appui aux négociations de facilitation du commerce à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et un projet national SYDONIA en République démocratique du Congo.

10. En 2012, les autres contributions du système des Nations Unies et d'autres organisations internationales, y compris le PNUD, se sont élevées à 5,2 millions de dollars, soit 16,1 % des contributions totales. Ce montant inclut une contribution de l'Organisation mondiale de la Santé à l'appui d'un projet visant à améliorer l'accès aux produits médicaux dans les pays en développement. La même année, la contribution du secteur privé et du secteur public, d'un montant de 600 000 dollars, soit 2 % des contributions totales, a diminué de 60 % par rapport à 2011, retrouvant elle aussi son niveau de 2010.

B. Programme ordinaire de coopération technique de l'ONU et Compte pour le développement

11. Dans le budget-programme de l'ONU, les ressources allouées à la coopération technique sont inscrites au chapitre 23 (Programme ordinaire de coopération technique de l'ONU) et au chapitre 36 (Compte pour le développement), respectivement.

12. Les contributions du programme ordinaire de coopération technique de l'ONU et du Compte pour le développement, exposées ci-après, ne sont pas ventilées par année mais au titre d'allocations biennales et sont analysées d'après les dépenses annuelles. Les contributions du PNUD, des fonds «Une ONU» et d'autres fonds d'affectation spéciale multidonateurs correspondent à des dépenses annuelles.

13. Depuis sa création en 1999 par l'Assemblée générale, le Compte pour le développement – chapitre 36 – a pris une importance croissante dans le financement de projets de développement des capacités des pays en développement dans les domaines prioritaires du programme de l'ONU en matière de développement. L'exécution des projets est assurée par 10 organismes du Secrétariat de l'ONU: les cinq commissions régionales, le Département des affaires économiques et sociales, la CNUCED, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), ONU-Habitat et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.

14. Les projets sont exécutés par tranches d'une durée de trois à quatre ans chacune. En 2012, ce sont des projets de la sixième tranche additionnelle, de la septième tranche, de la septième tranche additionnelle et de la huitième tranche qui ont été exécutés. L'importance accordée au Compte pour le développement par les États membres se reflète dans l'accroissement de son enveloppe financière, la huitième tranche s'élevant à 23,6 millions de dollars, soit près du double du montant disponible au moment de la création du Compte il y a douze ans. La CNUCED dispose d'environ 18 % de l'enveloppe totale allouée à chaque tranche. Au titre de la huitième tranche, la CNUCED a pu se procurer 4,2 millions de dollars, affectés à huit projets devant être exécutés entre 2012 et 2015 dans divers domaines relevant de sa compétence. Le solde résiduel des tranches précédentes est redistribué périodiquement sous forme d'allocations supplémentaires. La CNUCED a pu obtenir 900 000 dollars au titre de l'allocation supplémentaire de la huitième tranche. En 2012, la neuvième tranche, dotée d'une enveloppe totale de 29,2 millions de dollars, a été lancée. La CNUCED a présenté un certain nombre de propositions dans les divers domaines relevant de sa compétence; huit ont été approuvées, pour un budget total de 4,8 millions de dollars. Ces projets seront exécutés entre 2014 et 2016.

15. La gestion du Compte pour le développement est définie par des résolutions de l'Assemblée générale. Le processus d'examen et d'approbation des projets est novateur pour le budget ordinaire de l'Organisation. Il est conçu de manière à instaurer une concurrence entre les propositions de projet s'agissant du respect des critères et des thèmes fixés par l'Assemblée générale et de l'obtention des résultats attendus.

16. Des ressources sont versées au titre du programme ordinaire de coopération technique – chapitre 23 – pour les services consultatifs et la formation. Les dépenses de 2012 au titre du chapitre 23 sont restées stables par rapport à 2011. Comme auparavant, les ressources du programme ordinaire de coopération technique consacrées à la formation ont servi principalement à financer des activités de formation relatives aux grands problèmes économiques internationaux, conformément au paragraphe 166 du Plan d'action issu de la dixième session de la Conférence¹.

¹ Pour une description de ces activités, voir groupe d'activités XIV, document TD/B/WP/253/Add.1.

17. En 2012, le total des dépenses de coopération technique de la CNUCED financées par le budget-programme ordinaire s'est élevé à 2,6 millions de dollars, soit 7,3 % du total (voir TD/B/WP/253/Add.2, tableau 8).

C. Contributions spécifiques des partenaires et fonds d'affectation spéciale multipartenaires destinés à financer des programmes communs du Groupe interinstitutions sur le commerce et les capacités productives

18. Dans le cadre de la cohérence à l'échelle du système, les contributions spécifiques des partenaires et les fonds d'affectation spéciale multidonateurs² ont expressément pour objet de rendre opérationnel le processus «Unis dans l'action» en donnant concrètement effet aux activités interinstitutions coordonnées définies dans les PNUAD. Depuis 2008, la CNUCED a obtenu d'un certain nombre de contributions spécifiques de partenaires et de fonds d'affectation spéciale un montant total de 3,3 millions de dollars. En 2012, la participation de la CNUCED aux contributions spécifiques de partenaires et aux fonds multipartenaires a représenté un montant total de 600 000 dollars (voir tableau 2 du présent rapport et tableau 7 document TD/B/WP/253/Add.2) pour des activités communes menées en Albanie, en République démocratique populaire lao, au Mozambique, au Rwanda, en République-Unie de Tanzanie et au Viet Nam.

Tableau 2

Allocations versées à la CNUCED pour financer des programmes communs du Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives par le biais de contributions spécifiques de partenaires et de fonds d'affectation multipartenaires, 2009-2012

(En milliers de dollars)

	2009	2010	2011	2012
Fonds pour la réalisation des OMD	292	200	414	68
Fonds «Une ONU» pour l'Albanie	240	120	57	30
Fonds «Une ONU» pour le Rwanda	240	120	57	106
Fonds de transition du Cap-Vert	211	130	81	-
Fonds «Une ONU» pour la République-Unie de Tanzanie	-	-	142	182
Fonds «Une ONU» pour le Mozambique	60	120	-	83
Total	803	590	694	469

Source: Bureau des fonds d'affectation spéciale multipartenaires (<http://mptf.undp.org>).

Abréviation: OMD – objectifs du Millénaire pour le développement.

² Les contributions spécifiques des partenaires sont des contributions directes à une ou plusieurs institutions versées par un ou plusieurs donateurs afin d'appuyer la coordination entre les institutions. Les fonds d'affectation spéciale multipartenaires s'organisent selon une structure de gouvernance à plusieurs étages (une architecture générique a été élaborée par le Groupe des Nations Unies pour le développement) qui fait intervenir les représentants du système des Nations Unies, les gouvernements nationaux et les donateurs. Les contributions spécifiques des partenaires et les fonds d'affectation spéciale multipartenaires interviennent de façon complémentaire dans le financement d'opérations conjointes de l'ONU.

1. Contributions spécifiques de partenaires

19. En République démocratique populaire lao, la CNUCED participe depuis 2011 à un programme commun sur trois ans établi en coopération avec l'Organisation internationale du Travail (OIT), le Centre du commerce international (CCI) et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et financé par le Secrétariat d'État suisse à l'économie. En 2012, la CNUCED a reçu un deuxième versement de 150 000 dollars. Exécuté au titre du résultat 1 du PNUAD 2012-2015, le projet vise à développer un secteur du tourisme compétitif, centré en particulier sur l'agriculture biologique et l'artisanat.

2. Fonds d'affectation spéciale multipartenaires

20. Au titre du projet pilote «Une ONU» pour l'Albanie, la CNUCED a reçu en 2012 une allocation de 30 000 dollars du Fonds «Une ONU» pour l'Albanie, pour des activités sur les douanes, la concurrence et la promotion de l'investissement établies en coopération avec la Commission économique pour l'Europe, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le CCI, le PNUD et l'ONUDI.

21. Au titre du projet pilote «Une ONU» pour le Mozambique, la CNUCED a engagé de nouvelles activités au titre du PNUAD 2012-2015, et a reçu une allocation de 82 800 dollars du Fonds «Une ONU», pour des activités à l'appui du développement des entreprises menées en coopération avec le PNUD, l'OIT, l'ONUDI, la FAO et le CCI.

22. Au titre du projet pilote «Une ONU» pour le Rwanda, la CNUCED a reçu en 2012 une allocation de 105 915 dollars du Fonds «Une ONU». La CNUCED a développé ses activités dans le cadre de deux programmes communs avec le Groupe interinstitutions sur le commerce et les capacités productives: a) un projet avec l'ONUDI visant à renforcer les capacités institutionnelles en vue d'améliorer l'environnement commercial; et b) un programme d'intégration régionale en partenariat avec la Commission économique pour l'Afrique, la CNUCED, l'OIT, le PNUD, l'ONUDI et le CCI.

23. Au titre du projet pilote «Une ONU» pour la République-Unie de Tanzanie, la CNUCED participe à un programme commun réalisé au sein du Groupe interinstitutions avec la participation du PNUD, de l'OIT, de la CNUCED, de l'ONUDI et du CCI. En 2012, la CNUCED a reçu une allocation de 182 231 dollars du Fonds «Une ONU» pour la République-Unie de Tanzanie afin de financer des activités sur la promotion du commerce et des investissements axées particulièrement sur les chaînes intégrées de valeur et sur un meilleur accès aux marchés internationaux.

24. Au Viet Nam, la CNUCED participe au projet commun «Production et commerce vert aux fins de la multiplication des possibilités de revenus et d'emploi pour les zones rurales» exécuté dans le cadre du projet pilote «Une ONU» par le Groupe interinstitutions. Le programme, qui regroupe la CNUCED, la FAO, l'OIT, le CCI et l'ONUDI, est financé par le Fonds multipartenaires pour la réalisation des OMD. En 2012, la CNUCED a reçu du Fonds une allocation de 67 945 dollars pour mener des activités dans le domaine du développement des entreprises.

D. Coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement

25. La coopération et la coordination entre la CNUCED et le PNUD ont été sensiblement renforcées depuis 2006. Cette relation porte sur deux dimensions connexes:

a) Les domaines où les activités du PNUD et de la CNUCED convergent et où les efforts pourraient être regroupés afin d'éviter les doubles emplois et de valoriser la

coopération en associant les compétences de chaque organisme. La coopération s'inscrit dans le cadre d'un mémorandum d'accord signé entre les deux institutions en mars 2009, les activités concrètes étant exposées dans une feuille de route des activités communes pour 2010-2012. Le PNUD et la CNUCED ont adopté une «feuille de route» triennale qui définit des activités communes (travaux de recherche, communication, assistance technique et coopération aux échelons national/régional);

b) Coopération à toutes les activités du Groupe interinstitutions sur le commerce et les capacités productives aux échelons mondial, régional et national: la CNUCED est chargée de la coordination des activités communes du Groupe interinstitutions, mais comme elle ne dispose pas de bureaux de pays, le rôle du bureau du PNUD à Genève dans la prise de contact avec le PNUD sur le terrain a été déterminant pour l'efficacité de la CNUCED et du Groupe interinstitutions dans son ensemble.

E. Financement des experts associés

26. Outre les sources de financement mentionnées précédemment, certains donateurs participent au Programme des experts associés de la CNUCED, qui relève du Programme des experts associés de l'ONU. En 2012, l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie et la Norvège ont contribué au financement de quatre postes d'expert associé. L'Espagne a financé un poste d'expert au Service de la coopération technique pour les questions relatives à l'Initiative «Une ONU» et au processus de réforme à l'échelle du système des Nations Unies (voir TD/B/WP/253/Add.2, tableau 6).

27. Le secrétariat est reconnaissant aux donateurs qui continuent de contribuer régulièrement au Programme des experts associés de la CNUCED et il invite d'autres donateurs à envisager de financer le programme, qui offre à des jeunes diplômés la possibilité exceptionnelle de prendre part aux travaux d'analyse et aux activités opérationnelles de la CNUCED.

II. Dépenses de coopération technique et répartition des ressources de la coopération technique

28. En 2012, les dépenses globales au titre des activités de coopération technique de la CNUCED sont restées stables, atteignant 36,3 millions de dollars, témoignant du fait que le troisième grand domaine d'action de la CNUCED a conservé son rôle central. En 2005, le total des dépenses a atteint 30 millions de dollars et s'est établi depuis lors en moyenne à environ 36 millions de dollars par an, culminant à plus de 39 millions de dollars en 2010 (tableau 3).

Tableau 3
Total des dépenses de coopération technique de la CNUCED et répartition par source, 2009-2012

(En millions de dollars et en pourcentage)

	2009	2010	2011	2012		Variation par rapport à l'année précédente (pourcentage)
				Montant	Pourcentage du total	
Fonds d'affectation spéciale	36,1	36,6	36,0	33,4	91,9	(7,5)
Fonds d'affectation spéciale multipartenaires et Fonds «Une ONU»	0,3	0,9	0,6	0,3	0,9	(47,8)
Budget ordinaire et Compte pour le développement	2,4	1,7	2,4	2,6	7,3	9
Total	38,8	39,2	39,1	36,3	100,0	

A. Type de projets

29. La CNUCED continue de proposer ses activités de coopération technique sur la base de projets et de programmes interrégionaux, régionaux et de pays (graphique 2).

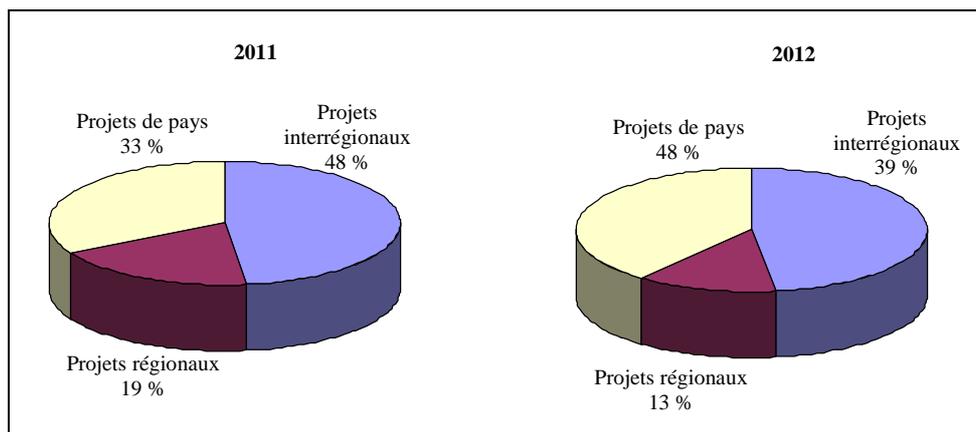
1. Projets interrégionaux

30. Les projets interrégionaux sont des projets thématiques dont tous les pays en développement peuvent bénéficier. En 2012, les dépenses pour ces projets ont atteint 14,2 millions de dollars, soit 39 % de l'ensemble des dépenses. Le nombre total de projets interrégionaux qui ont engagé des dépenses en 2012 a été ramené à 59, contre 83 en 2011 (hors projets au titre du Programme d'experts associés et au titre du Compte pour le développement).

Graphique 2

Dépenses de coopération technique par catégories de projets, 2011-2012

(En pourcentage des dépenses totales pour les projets)



2. Projets régionaux

31. En 2012, les dépenses pour les projets régionaux se sont élevées à 4,8 millions de dollars, soit une baisse d'environ 2,5 millions par rapport à l'année précédente, et ont représenté 13 % du total des dépenses. Le nombre total de projets régionaux ayant entraîné des dépenses en 2012 a été de 17, contre 23 en 2011. Parmi les principaux projets régionaux exécutés en 2012 ont figuré: pour l'Afrique, un projet sous-régional SYDONIA, un projet sur la concurrence et un projet sur la réglementation électronique; pour l'Amérique latine et les Caraïbes, deux projets sous-régionaux SYDONIA, un projet sous-régional sur la réglementation électronique et un projet sur le droit et la politique de la concurrence; pour l'Asie et le Pacifique, un projet SYDONIA et un projet sur l'intégration régionale tournée vers le développement en Asie du Sud-Est.

3. Projets de pays

32. Les projets de pays ont constitué pour la première fois la principale modalité de coopération technique de la CNUCED en volume. En 2012, les dépenses totales pour ces projets ont atteint 17,3 millions de dollars, soit environ 5 millions de plus qu'en 2011. Les projets de pays ont représenté environ 48 % des dépenses totales en 2012. Le nombre total de projets de pays ayant entraîné des dépenses en 2012 a été de 96, contre 115 en 2011. La plupart de ces projets sont soit autofinancés, soit financés à l'aide des ressources mises à la disposition de la CNUCED dans le cadre des programmes d'aide bilatérale de certains donateurs. Tous les projets financés par les fonds d'affectation spéciale multidonateurs et les fonds «Une ONU» sont des projets de pays (voir sect. I.C). La plupart des dépenses au titre de projets de pays exécutés par la CNUCED concernent la modernisation et la réforme douanières (programme SYDONIA) et la gestion de la dette (programme SYGADE).

33. En 2012, les dépenses pour les projets de pays ont augmenté dans toutes les régions par rapport à 2011, à l'exception de l'Europe où elles sont restées stables.

B. Répartition thématique

34. Les activités de coopération technique de la CNUCED sont réparties en 17 groupes d'activités (tableau 4). Les fonds d'affectation spéciale finançant des activités intersectorielles telles que le commerce et les femmes et la coopération Sud-Sud ou des activités liées à la participation d'experts et d'acteurs de la société civile aux activités de la CNUCED font l'objet d'un groupe supplémentaire distinct, le groupe 18, qui représente environ 6 % des dépenses annuelles totales.

35. La répartition des contributions entre les différents groupes thématiques est inégale et ne reflète pas les demandes reçues au titre de chaque groupe thématique. Comme on l'a déjà souligné, environ 60 % des activités de coopération technique de la CNUCED relèvent de deux groupes thématiques, le groupe 11 et le groupe 12. Les 15 groupes thématiques restants sont bien plus réduits et représentent chacun entre 1 % et 7 % des dépenses totales.

C. Répartition géographique

36. Les dépenses totales en Afrique (projets de pays et projets régionaux) se sont élevées à 9,4 millions de dollars en 2012 et sont restées stables par rapport à l'année précédente. Les dépenses pour des projets de pays ont augmenté, mais les dépenses des projets régionaux ont diminué. La part de l'Afrique dans le total des prestations de coopération technique de la CNUCED était de 25,8 % en 2012, contre 23,5 % en 2011.

37. Les dépenses totales pour l'Asie et le Pacifique (projets de pays et projets régionaux) se sont élevées à 7,3 millions de dollars en 2012, soit une augmentation de 2 millions par rapport à l'année précédente. Elles ont augmenté aussi bien pour les projets des pays que pour les projets régionaux. La part de la région dans la coopération technique totale de la CNUCED a été de 20 %, contre 13,5 % en 2011.

Tableau 4

Dépenses de coopération technique, par région et par groupe d'activités, 2009-2012

(En milliers de dollars)

	2009	2010	2011	2012	
	Montant	Montant	Montant	Montant	Pourcentage
Total	38 789	39 198	39 073	36 311	100,0
<i>Par région:</i>					
Afrique	7 349	7 551	9 188	9 363	25,8
Asie et Pacifique	7 959	6 895	5 287	7 268	20,0
Amérique latine et Caraïbes	5 250	5 851	5 054	4 701	12,9
Europe	728	690	799	784	2,2
Coopération interrégionale	17 504	18 212	18 746	14 194	39,1
<i>Par groupe d'activités:</i>					
I. Renforcement des capacités pour les négociations commerciales et la diplomatie commerciale	3 357	2 737	666	825	2,3
II. Capacités d'analyse commerciale et systèmes d'information	323	387	324	154	0,4
III. Commerce, environnement et développement	901	983	1 071	950	2,6
IV. Politique de la concurrence et protection des consommateurs	875	1 231	1 274	1 178	3,2
V. Développement du secteur des produits de base et réduction de la pauvreté	1 328	1 140	1 397	270	0,7
VI. IED: tendances et problématiques	416	470	485	888	2,4
VII. Politiques en matière d'investissement	2 454	2 091	1 093	897	2,5
VIII. Facilitation de l'investissement	1 701	785	2 288	2 461	6,8
IX. Développement des entreprises	848	1 816	1 784	327	0,9
X. Mondialisation et stratégies de développement	426	753	1 115	1 553	4,3
XI. Renforcement des capacités de gestion de la dette des pays en développement	5 025	4 738	5 866	5 939	16,4
XII. Facilitation des transports et du commerce	14 675	15 058	14 762	16 010	44,1
XIII. TIC: politiques et applications au service du développement	411	321	439	366	1,0
XIV. Formation et renforcement des capacités au niveau interdivisions	2 530	2 415	1 914	935	2,6
XV. Science, technologie et innovation	265	356	352	174	0,5
XVI. Capacités productives dans les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement et les petits pays économiquement et structurellement faibles et vulnérables	710	892	941	595	1,6

	2009	2010	2011	2012	
	Montant	Montant	Montant	Montant	Pourcentage
XVII. Appui renforcé pour intégrer systématiquement le commerce dans les plans nationaux de développement et/ou les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté dans les PMA, dans le contexte du Cadre intégré renforcé	313	678	438	621	1,7
XVIII. Direction exécutive et gestion des services d'appui	2 231	2 348	2 862	2 168	6,0
<i>Dont: PMA</i>	<i>16 140</i>	<i>13 277</i>	<i>14 185</i>	<i>15 201</i>	<i>41,9</i>

38. Les dépenses totales pour l'Amérique latine et les Caraïbes (projets de pays et projets régionaux) se sont élevées à 4,7 millions de dollars, en léger recul par rapport à 2011. Si les dépenses ont légèrement augmenté pour les projets de pays, elles ont diminué d'environ un million de dollars pour les projets régionaux. La part de la région dans le total de la coopération technique de la CNUCED, soit 12,9 %, est restée stable par rapport à 2011.

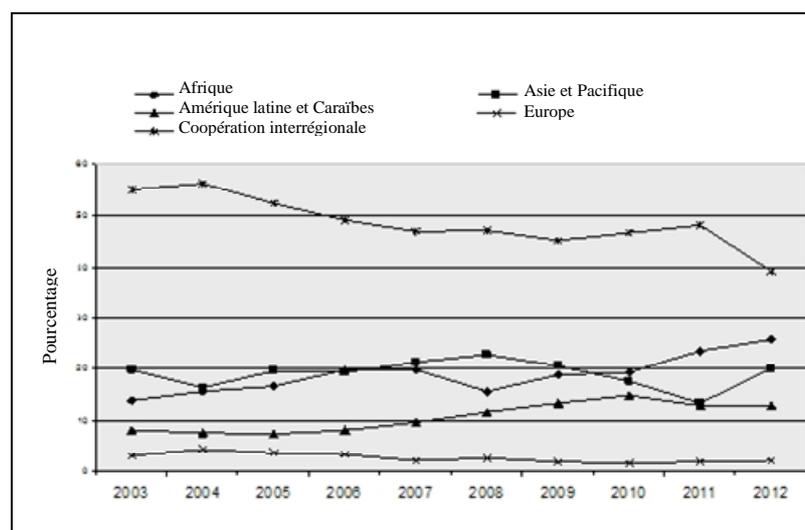
39. En Europe, six projets nationaux représentant une dépense totale de 784 000 dollars étaient en cours d'exécution en 2012. Il s'agissait en particulier de projets SYDONIA en Albanie, à Gibraltar et au Kosovo.

40. Les données concernant la répartition géographique (tableau 4 et graphique 3) doivent être interprétées en tenant compte des informations fournies à la section II.A, en particulier des observations concernant les projets régionaux et les projets de pays. Il est important de noter que seules les dépenses concernant les projets régionaux et les projets de pays, qui ont représenté environ 61 % des dépenses totales, sont prises en compte pour calculer la part des régions. Néanmoins, les pays et les régions ont également bénéficié de projets interrégionaux. Dans l'interprétation des parts des régions, il convient aussi de tenir compte du fait que la plupart des projets de pays sont soit autofinancés, soit financés au moyen de ressources fournies par les donateurs dans le cadre de leurs programmes d'aide bilatérale, ou au moyen des fonds d'affectation spéciale multidonateurs.

Graphique 3

Dépenses de coopération technique par région, 2003-2012

(En pourcentage du total annuel)



41. Dans le cadre de sa stratégie de prestation de services de coopération technique, la CNUCED continue à donner la priorité aux PMA. En 2012, les dépenses de coopération technique à l'appui des PMA se sont élevées à 15,2 millions de dollars, montant en hausse de 1 million par rapport à l'année précédente ayant représenté 42 % des dépenses totales. Au cours des huit dernières années, les dépenses à l'appui des PMA se sont établies en moyenne à 14 millions de dollars par an. En 2012, les contributions de la Chine et de la Norvège au Fonds d'affectation spéciale pour les PMA ont atteint seulement un total d'environ 100 000 dollars. Les contributions diminuent régulièrement depuis 2009. Depuis sa création en 2000, le Fonds a reçu en tout 10 millions de dollars de 20 donateurs différents. Ainsi qu'il est souligné au paragraphe 9 de la décision 515 (LIX) adoptée par le Conseil du commerce et du développement en septembre 2012, les partenaires de développement qui sont en mesure de le faire sont invités à continuer de contribuer au Fonds d'affectation spéciale pour les PMA.

III. Structure et fonctionnement

A. Suite donnée aux décisions intergouvernementales

42. Les activités de coopération technique de la CNUCED sont restées centrées sur l'analyse et les conseils pour la formulation de politiques et sur le renforcement des capacités humaines et institutionnelles. Conformément aux paragraphes 178 et 217 de l'Accord d'Accra, et au paragraphe 11 de la décision 515 (LIX) de septembre 2012 du Conseil du commerce et du développement, les efforts visant à garantir la cohérence entre les programmes de coopération technique et le travail d'analyse et de formation de consensus se sont poursuivis.

43. Dans de précédents rapports sur la coopération technique de la CNUCED, on a fourni des exemples de synergies réalisées entre les trois grands domaines d'action en mettant l'accent sur les politiques en matière d'investissement et de concurrence. Les activités menées au titre du programme de facilitation du commerce apportent aussi une bonne illustration de la façon dont une réunion de formation de consensus tenue à Genève, suivie de la publication de travaux de recherche, peut déboucher sur un projet d'assistance technique efficace qui soit utile aux pays en développement membres de la CNUCED. En mars 2011, une réunion spéciale d'experts³ sur les mesures de facilitation du commerce prévues dans les accords bilatéraux et régionaux de libre-échange a débouché sur l'achèvement d'une publication en décembre 2011. Cette publication offre une analyse et un examen approfondis des mesures douanières et d'autres mesures de facilitation du commerce figurant dans 118 accords commerciaux régionaux en vigueur en Afrique, en Asie, en Amérique et en Europe continentale et dans des accords conclus à l'échelle régionale⁴. Elle contient des mesures visant à mettre au point un cadre cohérent pour la facilitation du commerce fondé sur le souci d'éviter des mesures trop nombreuses et sur l'harmonisation au niveau national. L'analyse montre aussi que l'expérience acquise peut en fait contribuer à élever le niveau d'ambition du processus d'élaboration des règles multilatérales, en remédiant aux risques éventuels de discrimination en faisant en sorte que les pays coopèrent dans l'application des meilleures pratiques et l'utilisation des normes internationales, pour permettre un alignement sur des références communes. Ces principes ont été intégrés dans un projet du Compte pour

³ Réunion spéciale d'experts sur le thème «La facilitation du commerce dans les accords commerciaux régionaux» (<http://unctad.org/en/Pages/MeetingsArchive.aspx?meetingid=21005>).

⁴ CNUCED (2011), *Facilitation du commerce dans les accords commerciaux régionaux*, New York et Genève (http://unctad.org/en/PublicationsLibrary/dtl1b2011d1_en.pdf).

le développement⁵ lancé en 2011 et exécuté actuellement dans les pays suivants: Bangladesh, Bhoutan, Burundi, Inde, Kenya, Népal, Ouganda, République-Unie de Tanzanie et Rwanda. Le projet, qui doit s'achever en 2013, a adopté une stratégie associant l'évaluation des initiatives nationales de facilitation du commerce déjà en place avec des liens éventuels aux échelons régional et multilatéral. Jusqu'à présent, l'exécution du projet a permis de solides progrès en matière de renforcement des capacités dans les pays participants qui sont allés bien au-delà des attentes initiales.

44. La rationalisation des activités menées au sein de chaque ensemble thématique et le regroupement des projets par fonds thématiques d'affectation spéciale ont continué en 2012. Les efforts ont visé à réduire la fragmentation des activités opérationnelles de la CNUCED et le nombre des fonds d'affectation spéciale sans compromettre l'ampleur, le contenu et l'exécution de ses programmes de coopération technique.

45. En 2012, le nombre de fonds opérationnels ayant entraîné des dépenses a été de 187. Il était de 262 en 2008 au moment du lancement des initiatives visant à réduire la fragmentation. En 2012, le secrétariat est parvenu à clore du point de vue financier 45 projets, dont 22 projets interrégionaux, 6 projets régionaux et 17 projets de pays⁶. Vingt-neuf nouveaux projets ont été lancés en 2012, dont 23 projets de pays.

46. Seuls sont concernés par le processus de regroupement les fonds d'affectation spéciale régionaux et interrégionaux financés par des donateurs bilatéraux, soit 63 projets interrégionaux et 17 projets régionaux ayant entraîné des dépenses en 2012. Les projets financés par le PNUD, le Compte pour le développement et les fonds d'affectation spéciale multidonateurs et «Une ONU» ne font pas partie du processus de regroupement puisqu'ils sont assujettis à des règles administratives et financières différentes de celles qui s'appliquent aux projets financés par les fonds d'affectation spéciale.

47. Le Comité d'examen des projets⁷ a continué de jouer son rôle central de mécanisme interne chargé de garantir la cohérence et la coopération interdivisions sur les questions relatives à la coopération technique. Le Comité se réunit selon les besoins pour examiner les questions concernant la gestion de la coopération technique, y compris les appels de fonds, la répartition des fonds et l'approbation des nouvelles propositions de projets. Les membres du Comité d'examen des projets (c'est-à-dire les référents du Comité au sein des divisions) et le Service de la coopération technique ont des contacts pratiquement quotidiens concernant toutes les questions touchant la prestation cohérente des services de coopération technique.

48. Le document sur les 17 groupes d'activités thématiques, distribué en tant que document de travail informel du Groupe de travail, est fréquemment mis à jour par les divisions chargées des différents groupes thématiques pour refléter les activités en cours ou proposées suite aux demandes reçues des bénéficiaires. Il inclut les propositions visant

⁵ Le projet s'intitule «Renforcer les capacités des pays en développement d'Afrique et d'Asie afin d'appuyer leur participation effective aux négociations d'accords de facilitation du commerce bilatéraux, régionaux et multilatéraux» (<http://www.un.org/esa/devaccount/projects/2010/10-11AU.html>).

⁶ Un projet est clos du point de vue financier quand toutes les activités programmées ont été menées à bien et qu'il n'y a plus d'engagement non liquidé dans les comptes de projet.

⁷ Le Comité d'examen des projets est le mécanisme interdivisions par lequel des décisions collégiales sont prises concernant les activités d'assistance technique et de mobilisation de fonds de la CNUCED. Son mandat a été fixé par le Secrétaire général de la CNUCED en 2008. Ses objectifs et compétences sont les suivants: mettre en commun et transmettre l'information, analyser les programmes de coopération technique de la CNUCED, améliorer et simplifier les procédures, appuyer les efforts de mobilisation de ressources, assurer la cohésion d'ensemble, et renforcer le rôle de la CNUCED au niveau des pays.

à faire fusionner les projets interrégionaux et régionaux dans des fonds d'affectation spéciale pluriannuels et multidonateurs. L'objectif est de continuer de réduire le nombre des fonds, de regrouper les activités et de simplifier et harmoniser la structure de la coopération technique de la CNUCED. Les renseignements concernant les nouveaux projets et les projets clos en 2012 figurent au tableau 12 du document TD/B/WP/253/Add.2.

49. Le secrétariat est déterminé à poursuivre ses efforts visant à réduire la fragmentation et compte sur le soutien des pays donateurs à cet égard. Les donateurs sont régulièrement contactés par le secrétariat pour demander l'autorisation de clore, rembourser ou transférer vers d'autres activités des montants résiduels. Ces opérations ne peuvent avoir lieu qu'avec l'accord en bonne et due forme des donateurs.

50. Le secrétariat continue de mettre à jour la liste indicative des demandes adressées à la CNUCED en 2012-2013, qui a été distribuée en tant que document de travail informel du Groupe de travail. Cette liste continue de s'étoffer. Elle est utile pour définir de manière transparente les besoins et les priorités des bénéficiaires et doit aider les donateurs dans leurs décisions concernant l'affectation de leurs contributions ainsi que le recommande le Conseil au paragraphe 8 de sa décision 515 (LIX) de septembre 2012.

51. En septembre 2012, le Conseil du commerce et du développement a demandé au secrétariat de renforcer la gestion et l'administration de la CNUCED. Pour donner suite à cette demande, le secrétariat a établi un document intitulé «Principes directeurs pour la mise en œuvre d'une gestion axée sur les résultats concernant les projets de coopération technique». Le document a été distribué aux États membres en décembre 2012. Il s'agit d'un outil mis à la disposition de l'ensemble des responsables de projets de la CNUCED pour guider ces derniers. Les principes directeurs récapitulent la méthodologie et les bonnes pratiques les plus utilisées au sein du système des Nations Unies. Les annexes du document citent de nombreux exemples montrant comment les principes directeurs peuvent être appliqués à telle ou telle activité.

52. La pleine mise en œuvre de ces principes directeurs nécessitera un processus d'apprentissage, en particulier parmi les responsables de projet qui ne sont pas encore familiarisés avec ces outils. Un processus de diffusion et de formation a été engagé à cet effet. Deux séances d'information par visioconférence ont été organisées avec le Département des affaires économiques et sociales, sans coût aucun pour la CNUCED, pour présenter la façon dont la gestion axée sur les résultats est appliquée aux projets du Compte pour le développement (y compris les projets conçus et appliqués par la CNUCED). La méthode utilisée par le Compte pour le développement est particulièrement aboutie, adaptée et pertinente pour la coopération technique de la CNUCED.

53. Une deuxième étape dans le processus de diffusion et de sensibilisation devrait être l'organisation d'un cours de formation à l'intention des responsables de projet, assuré par un spécialiste de la gestion axée sur les résultats, et qui soit adapté aux spécificités des projets de la CNUCED ainsi qu'au large ensemble de modalités et de domaines thématiques que recouvre son assistance technique. Des ressources devront être dégagées pour organiser cette formation.

54. Le Comité d'examen des projets utilisera les principes directeurs lorsqu'il examinera de nouveaux documents de projets en vue de garantir la qualité, la viabilité, l'efficacité et l'efficacité des activités opérationnelles de la CNUCED.

55. Un autre aspect du renforcement de la gestion et de l'administration de la CNUCED a trait à la demande du Conseil du commerce et du développement concernant une stratégie de mobilisation des ressources de la CNUCED. Une version préliminaire de cette stratégie a été présentée aux États membres le 22 mars 2013 (UNCTAD/OSG/MISC/2013/1). Compte tenu du lien étroit qui existe entre le projet de

stratégie de mobilisation des ressources et la coordination de l'assistance technique de la CNUCED, le secrétariat a proposé aux États membres d'engager l'examen de la stratégie à la session de septembre du Groupe de travail. Le secrétariat attend avec intérêt ce débat et les contributions des États membres en vue d'établir la version finale de la stratégie.

56. Le portail des projets de la CNUCED (www.unctad.info/en/TC/?mode=AllProjects) permet d'accéder en ligne à des renseignements complets sur tous les projets d'assistance technique de la CNUCED et de trier l'information par projet, donateur, couverture géographique et groupe d'activités thématiques.

B. Contribution à la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies

57. Depuis sa création en avril 2007 et son lancement officiel par le Secrétaire général de l'ONU à la douzième session de la Conférence en avril 2008, le Groupe interinstitutions sur le commerce et les capacités productives⁸ poursuit avec succès trois objectifs principaux: a) renforcer le rôle du commerce et des capacités productives dans l'assistance technique intégrée fournie par les Nations Unies; b) assurer la coordination interinstitutions dans le cadre de l'initiative «Unis dans l'action»; et c) renforcer les liens entre les organismes non résidents et les bureaux de pays des Nations Unies.

58. Le Groupe interinstitutions a été cité comme exemple de meilleure pratique dans le rapport du Secrétaire général de l'ONU sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles (QCPR) de 2012. Le rapport note que le Groupe interinstitutions permet de nouvelles possibilités de coopération en matière de développement économique ainsi qu'un élargissement des «possibilités d'accès à la gamme des compétences spécialisées des ressources que le système des Nations Unies peut mettre au service du développement». Le message a été réaffirmé au cours du débat de l'Assemblée générale relatif à la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies en octobre 2012.

59. En juin 2012, le Gouvernement albanais a accueilli la cinquième Conférence intergouvernementale de haut niveau sur l'initiative «Unis dans l'action» pour examiner les résultats, les difficultés et les enseignements observés jusqu'à présent. Pendant la Conférence, les États membres ont insisté sur le fait que les avantages découlant de la mise en œuvre de l'initiative l'emportaient de loin sur les éventuelles insuffisances, et qu'il n'y aurait pas de retour aux anciennes modalités d'action. Les États membres ont souligné que la maîtrise par les gouvernements de l'assistance offerte par l'ONU ainsi que l'alignement sur les priorités nationales s'étaient nettement améliorés depuis 2007. La CNUCED a soulevé au cours de la Conférence les problèmes liés aux organismes non résidents et a souligné que l'initiative «Unis dans l'action» avait beaucoup facilité l'accès des gouvernements et des coordonnateurs résidents des Nations Unies aux compétences des organismes non résidents, en particulier sur les aspects de politique générale. La CNUCED a souligné également que la stratégie «Unis dans l'action» n'a pas seulement permis une meilleure cohésion mais a aussi élevé sensiblement le niveau de qualité des activités communes qui bénéficiaient de la vaste gamme de compétences dont dispose le système des Nations Unies.

⁸ Depuis 2007, le Groupe interinstitutions sur le commerce et les capacités productives est un mécanisme interinstitutions composé d'organismes résidents et non résidents du système des Nations Unies avec des mandats et des compétences dans le domaine du commerce international et des secteurs productifs. Coordonné par la CNUCED, il compte actuellement comme membres l'ONUDI, la FAO, l'OIT, le CCI, l'OMC, le PNUD, la Commission pour le droit commercial international, les cinq commissions régionales, le PNUE et le Bureau pour les services d'appui aux projets. Voir http://www.unctad.org/en/Pages/TC/TC_United-Nations-Inter-Agency-Cluster.aspx.

60. Le 21 décembre 2012, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté une résolution historique (A/RES/67/226) sur le QCPR, qui évalue l'efficacité, l'efficience, la cohérence et l'impact des activités opérationnelles de l'ONU pour le développement et fixe des orientations à l'échelle du système pour la coopération en matière de développement et des modalités au niveau des pays pour le système des Nations Unies pour la période 2013-2016. La résolution préconise une cohésion renforcée à l'échelle du système et une efficacité plus grande au niveau des pays et reconnaît pour la première fois le modèle «Unis dans l'action». Le système des Nations Unies pour le développement est invité à poursuivre le renforcement des processus de programmation communs et à améliorer le PNUAD en tant que cadre stratégique. Au niveau mondial, le système des Nations Unies pour le développement est invité à investir dans la rationalisation interinstitutions des activités.

1. Renforcement de la participation de la CNUCED et du Groupe interinstitutions au niveau des pays

a) Participation dans les pays pilotes de l'initiative «Une ONU»

61. Au moment de la rédaction du présent rapport, outre les pays pilotes de l'initiative «Une ONU» mentionnés au chapitre I, des programmes⁹ étaient en cours d'exécution et/ou de conception par le Groupe interinstitutions sur le commerce et les capacités productives pour les pays ci-après:

a) Au Cap-Vert, le Groupe interinstitutions a achevé la mise au point d'un nouveau programme commun devant être exécuté dans le cadre du cycle 2012-2016 du PNUAD. Le programme en question porte sur la croissance équitable et la réduction de la pauvreté. Il associe la CNUCED, le PNUD, l'ONUDI, le CCI, la FAO et l'OIT. Lors de la formulation du programme, la coordination avec le Cadre intégré renforcé a été assurée;

b) Au Pakistan, le Groupe interinstitutions a participé à la formulation du nouveau PNUAD 2013-2017 qui met l'accent sur la croissance économique. Sont associés au PNUAD la CNUCED, la FAO, l'OIT, le PNUD, le PNUE, l'ONUDI et le Bureau pour les services d'appui aux projets;

c) En Uruguay, le Groupe interinstitutions participe au PNUAD 2011-2015 au titre du résultat intitulé «Développement durable par l'intégration dans le système commercial international, la diversification de la production et l'accroissement des investissements». Participent à cette activité la CNUCED, le PNUD, l'ONUDI, le CCI, la FAO et le PNUE.

b) Participation dans les pays engagés dans le processus «Unis dans l'action» au niveau national et mécanismes de coordination régionaux

62. Outre les pays pilotes de l'initiative «Une ONU», le nombre de pays ayant adopté l'approche «Unis dans l'action» pour formuler de nouveaux PNUAD fondés sur les lignes directrices de 2010 du Groupe des Nations Unies pour le développement (*How to Prepare an UNDAF: Guidelines for United Nations Country Teams*) est en augmentation. Beaucoup de coordonnateurs résidents des Nations Unies sollicitent l'aide du Groupe interinstitutions pour prendre en compte au niveau des pays les priorités gouvernementales pour les questions liées au commerce et en matière de capacités productives.

⁹ Un tableau contenant des informations récentes sur les activités du Groupe interinstitutions au niveau des pays sera distribué au Groupe de travail durant sa session.

63. En 2012, le Groupe interinstitutions a participé à l'élaboration et à l'exécution de programmes communs de diverses portées et configurations aux niveaux national et régional.

- a) Activités du Groupe interinstitutions au niveau national:
 - i) Afrique: Comores, Lesotho et Sao Tomé-et-Principe;
 - ii) États arabes: Égypte, État de Palestine et Iraq;
 - iii) Asie et Pacifique: Afghanistan, Bhoutan, Myanmar, Népal et République démocratique populaire lao;
 - iv) Europe et Communauté d'États indépendants: Azerbaïdjan, Bélarus, Géorgie, Kazakhstan, Ouzbékistan, République de Moldova, Serbie et Ukraine;
 - v) Amérique latine et Caraïbes: Équateur et Panama;
- b) Activité du Groupe à l'échelon régional:
 - i) **Afrique:** le Groupe interinstitutions participe à l'initiative régionale sur l'industrie, le commerce et l'accès aux marchés coordonnée par l'ONUDI. Les activités régionales visent à promouvoir une croissance durable, la création de richesses et l'intégration mondiale par trois domaines prioritaires: développement de la politique industrielle et de l'orientation institutionnelle, modernisation des capacités productives et commerciales et expansion du commerce intra-africain. Sont associés aux activités du Groupe interinstitutions la CNUCED, la Commission économique pour l'Afrique, l'ONUDI, le PNUD, l'OIT et l'OMC;
 - ii) **États arabes:** en 2012, cinq organismes du Groupe interinstitutions – CNUCED, PNUD, ONUDI, OIT et CCI – ont conçu ensemble un projet régional à l'intention des membres de la Ligue des États arabes. Intitulé «Initiative d'aide commerciale pour les États arabes», ce projet vise à offrir un cadre pour des réformes commerciales ciblées, le renforcement de l'emploi et de la compétitivité, la promotion du commerce et l'intégration commerciale régionale. Il fait fond sur des activités en cours des cinq organismes dans la région et au niveau national. Approuvé officiellement par le Sommet arabe sur le développement économique et social, le projet devrait engager ses activités en 2013. Il est né d'une initiative de la Société internationale islamique de financement du commerce, qui s'est engagée pour une période de deux ans avec 20 autres donateurs bilatéraux, le montant du projet étant de 11 millions de dollars;
 - iii) **Europe et Communauté d'États indépendants:** le Groupe interinstitutions participe à des initiatives communes du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale. En 2012, la CNUCED et la Commission économique pour l'Europe ont présenté un descriptif de projet au titre de l'initiative d'aide au commerce sur l'échange et l'harmonisation des données douanières.

Encadré 1. Le rôle de la CNUCED dans le Cadre intégré renforcé

L'Accord d'Accra reconnaît le Cadre intégré renforcé comme étant un mécanisme primordial de prestation d'assistance technique liée au commerce aux PMA et il invite la CNUCED à intensifier et renforcer sa contribution dans ce domaine. La CNUCED, malgré des ressources très limitées, continue de participer activement aux activités relevant du Cadre. En outre, elle aide les PMA aussi bien par le renforcement des capacités pour la

maîtrise du Cadre par ses activités d'appui avant et après les études diagnostiques sur l'intégration commerciale que dans la prestation de services consultatifs concernant la politique et la stratégie commerciales.

En 2012, la CNUCED a procédé à la mise à jour de l'étude diagnostique sur l'intégration commerciale de la Gambie et les Gouvernements sénégalais et mozambicain lui ont demandé de réaliser leurs études respectives. Le financement de la mise à jour de ces études a été assuré au moyen du fonds d'affectation spéciale du Cadre intégré renforcé.

Au cours de sa treizième réunion ministérielle (treizième session de la Conférence, tenue à Doha), la CNUCED a organisé à l'intention des ministres des PMA un petit-déjeuner de travail sur le Cadre intégré renforcé. Plusieurs réunions ont abordé au cours de la treizième session les moyens optimaux d'intégrer le commerce dans les stratégies de développement nationales et les modalités permettant d'accélérer l'obtention de résultats dans le nouveau contexte économique mondial. Ont participé au petit-déjeuner de travail, outre des ministres des PMA, le Secrétariat exécutif du Cadre intégré renforcé, le Directeur exécutif de l'OMC et le Secrétaire général de la CNUCED.

Un certain nombre d'autres activités ont été menées, parmi lesquelles:

Tchad. La CNUCED a organisé un atelier national pour sensibiliser des responsables de haut niveau à l'importance de l'intégration du commerce dans la stratégie de réduction de la pauvreté, et proposer des outils pour renforcer la maîtrise nationale du Cadre.

République démocratique du Congo et République centrafricaine. La CNUCED a fourni une assistance technique pour la formulation d'un projet de la catégorie 2 du Cadre intégré renforcé et la consolidation du processus lié au Cadre. La catégorie 2 a pour objet de faciliter la mise en œuvre des projets prioritaires recensés dans les études diagnostiques sur l'intégration commerciale.

Comores. La CNUCED a organisé un atelier aux Comores en vue de formuler une stratégie de développement commercial et a élaboré la documentation de fond nécessaire pour l'atelier de validation auquel ont assisté des représentants du Gouvernement et des partenaires du Cadre intégré renforcé.

Cambodge. La CNUCED réalise un projet sur les règles d'origine financé au moyen du fonds d'affectation spéciale multidonateur créé au niveau national dans le cadre d'une stratégie commerciale sectorielle. Un certain nombre d'ateliers et de missions consultatives ont été menées sur l'utilisation des préférences commerciales et des règles d'origine.

2. Organisation et participation du Groupe interinstitutions au niveau du système des Nations Unies et autres événements

64. Une réunion spéciale du Groupe interinstitutions sur le commerce et les capacités productives a été organisée le 21 avril 2012 à l'occasion de la treizième session de la Conférence. Le Vice-Secrétaire général de l'ONU et le Secrétaire général adjoint de la CNUCED ont présidé cette réunion spéciale à laquelle ont participé des hauts responsables de 11 organismes membres du Groupe interinstitutions. La réunion a permis de faire le bilan de l'action menée depuis 2008 et de présenter les vues des organismes sur le thème de la Conférence.

65. Dans le cadre d'un projet financé par le Compte pour le développement, et en coopération avec les organismes membres du Groupe interinstitutions, la CNUCED a organisé un atelier régional au Népal du 24 au 27 avril 2012. L'atelier visait à renforcer l'aptitude à formuler des plans d'assistance liée au commerce et à améliorer l'incorporation des questions commerciales dans les nouveaux PNUAD. Il était destiné

aux fonctionnaires et administrateurs responsables des stratégies de développement. Tous les pays participants (Afghanistan, Bhoutan, Fidji, Népal, Samoa, Tadjikistan et Timor-Leste) vont ouvrir en 2013 un nouveau cycle de PNUAD. Les membres suivants du Groupe interinstitutions ont animé conjointement l'atelier: Commission pour le droit commercial international, PNUE, Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et CNUCED. Une réunion nationale spéciale consacrée au Népal uniquement a eu lieu à la fin de l'atelier régional avec 15 représentants du Gouvernement népalais.

66. Dans le cadre du même projet du Compte pour le développement, la CNUCED a organisé conjointement avec l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche un cours en ligne sur la dimension commerciale des PNUAD. Environ 130 représentants de gouvernements, d'organisations non gouvernementales, d'universités et d'établissements apparentés se sont inscrits à ce cours, qui a été donné en octobre et en novembre 2012.

67. Le Groupe interinstitutions a organisé en novembre 2012 une réunion intitulée «La réduction de la pauvreté par le commerce au Lesotho: exemples de coordination interinstitutions». Le Ministre du commerce et de l'industrie du Lesotho et le Secrétaire général adjoint de la CNUCED y ont participé, et ont décrit le rôle et les activités du Groupe interinstitutions au Lesotho, qui constituent un excellent exemple de la façon dont la coordination interinstitutions dans le domaine commercial peut fonctionner et obtenir des résultats.

IV. Conclusions et orientations futures

68. Les activités de suivi en application de l'Accord d'Accra, du mandat de Doha et des décisions du Conseil du commerce et du développement concernant la structure et le fonctionnement de la coopération technique de la CNUCED se sont poursuivies. Les efforts de réduction de la fragmentation et de regroupement des activités au sein d'ensembles thématiques ont été menés résolument en vue d'améliorer la cohérence et la transparence et de renforcer la gestion interne. L'objectif général était d'améliorer l'impact et la pérennité des activités de projet. Les dépenses ont conservé un rythme régulier, illustrant le rôle primordial de ce domaine d'action de la CNUCED. Les demandes de bénéficiaires ont continué de s'accroître dans tous les domaines se rattachant au mandat de la CNUCED tandis que les contributions volontaires de pays développés partenaires ont diminué et ont conservé un caractère imprévisible. La répartition des contributions entre les différents ensembles thématiques a été irrégulière, ce qui a rendu difficile la planification de la coopération technique à long ou à moyen terme.

69. Les initiatives visant à mettre en place une méthode de gestion axée sur les résultats se poursuivent. Tous les nouveaux projets sont élaborés en utilisant un cadre logique en vue de permettre l'évaluation de la pertinence, de la qualité, de l'efficacité et de l'impact des projets. Le secrétariat entend redoubler d'efforts en ce sens pendant l'année à venir.

70. Le secrétariat souhaite aussi améliorer la capacité de la CNUCED à attirer les ressources de donateurs. Des orientations sont fournies dans les recommandations figurant dans le document intitulé «UNCTAD fundraising strategy for technical cooperation activities» (UNCTAD/OSG/MISC/2013/1) qui sera examiné à la soixante-cinquième session du Groupe de travail. Le secrétariat sait gré aux États membres de leurs conseils et de leur soutien à cet égard. Malgré les conséquences de la crise économique pour le soutien financier aux programmes de l'ONU, la CNUCED est parvenue à conserver le soutien de ses donateurs et elle est particulièrement fière du soutien accru reçu des

bénéficiaires pour des activités autofinancées dans leur propre pays, qui représente une reconnaissance concrète de l'importance des programmes de la CNUCED.

71. Au niveau du système des Nations Unies, le Groupe interinstitutions sur le commerce et les capacités productives, que la CNUCED a continué de diriger, a encore affermi son rôle et est resté l'un des mécanismes interinstitutions les plus dynamiques du système des Nations Unies. Avec ses 15 membres, le Groupe a pu participer activement aux phases préparatoires d'un certain nombre de PNUAD au niveau national, et formuler et exécuter des programmes et des activités communs dans le cadre de l'initiative «Unis dans l'action». Le Groupe interinstitutions a été cité comme exemple de bonne pratique dans le rapport du Secrétaire général sur le QCPR de 2012. De plus en plus de pays adoptent la stratégie «Unis dans l'action». Depuis 2008, les bons résultats obtenus par le Groupe interinstitutions montrent que, malgré la complexité de ce domaine thématique, la stratégie «Unis dans l'action» peut fonctionner.
